



COMMUNE DE GROSBOUS

L-9154 GROSBOUS, rue de Bastogne n°1 - Tél. 83 80 22-1 - FAX 83 86 55

E-mail : secretariat@groussbus.lu www.groussbus.lu

AVIS AU PUBLIC

Projet d'abrogation du plan directeur sectoriel « décharges pour matières inertes »

(Loi du 17 avril 2018 concernant l'aménagement du territoire)

Conformément aux dispositions de l'article 12 de la loi du 17 avril 2018 concernant l'aménagement du territoire, il est porté à la connaissance du public que le projet d'abrogation du plan directeur sectoriel « décharges pour matières inertes » sera déposé pendant trente jours – soit **du 2 mars 2020 jusqu'au 1^{er} avril 2020 inclus** - à la maison communale où le public peut en prendre connaissance pendant les heures normales d'ouverture des bureaux. Pendant la période précitée, les documents sont également publiés sur le site internet de la Commune de Grosbous (<http://www.groussbus.lu>).

Les observations des intéressés concernant le projet d'abrogation devront être présentées **par écrit au collège des bourgmestre et échevins entre le 2 mars 2020 et le 16 avril 2020 inclus**, sous peine de forclusion, le cachet de la poste faisant foi.

Une **réunion d'information** aura lieu le **mardi 3 mars 2020 à partir de 18h00** au Lycée Robert Schuman Luxembourg, Salle Rosemarie Kieffer, bvd Emmanuel Servais à L-2535 Luxembourg. Seront présents le Ministre de l'Aménagement du Territoire et la Ministre de l'Environnement, du Climat et du Développement durable.

Grosbous, le 19 février 2020

Pour le collège des bourgmestre et échevins

Le bourgmestre

Le secrétaire communal

